



25 -01- 1995

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes

Service
Guidance P.M.S.

A Mesdames les Directrices
et Messieurs les Directeurs
des Centres psycho-médico-sociaux
de la Communauté française.

Références à rappeler dans la réponse :

IV/BG/BG/95

18731

A25

Instruc. 95 /3

Objet: Commandes annuelles - Exercice 1995.

J'ai l'honneur de vous informer que dorénavant,
le service de Guidance P.M.S. ne se chargera plus de certaines
commandes groupées en faveur des Centres P.M.S.

Sont concernées les commandes relatives aux
documents suivants:

- Enveloppes et papier à lettres;
- Formulaires "G1" à "G18";
- Dossiers médicaux (4 types);
- Formulaires PMS 4, PMS 9 et PMS 21;
- Fiches de renseignements;
- Séances d'examens médicaux;
- Relevés mensuels des examens médicaux effectués;
- Etats récapitulatifs des honoraires et
- Etats de salaires;

Par contre, il sera procédé, comme par le
passé, à une commande de produits pour analyse d'urine en
faveur des Centres qui le désirent. Un relevé de vos besoins
pour l'année 1995 dans ce domaine vous sera prochainement
réclamé par voie d'instruction.

L'Administrateur général,

José DOOMS.